# Bloc-Notes veveysan

P.P. N° 164

Organe officiel du
Parti Socialiste Veveysan
43e année
Tirage: 10'500 exemplaires

10 septembre 2010
Case postale 855
1800 VEVEY 1
CCP 18- 6390 -3

http://ps-veveysan.ch


# PMU: Tournée générale !

**Edito**
- Choisir la bonne stratégie

page 2

**Votation fédérale**
- NON au démantèlement de l'assurance chômage

page 3

**Le PS Veveysan fait son bilan**
- Le logement: un enjeu majeur

pages 4-5

**Votations cantonales**
- Droit du bail
- Durée du mandat des élus

page 5

**Actualité veveysanne**
- Projets qui avancent ou qui attendent...

pages 6-7

**Le PS Veveysan**
- Bienvenu chez vous...!

page 8

Edito

# Choisir la bonne stratégie

**Eric GAVIN**
Horticulteur-Paysagiste
Président section PS Vevey
Conseiller communal

Qu'avons-nous fait de cette majorité que vous nous avez confiée, nous les socialistes habitués à nous battre contre le pouvoir en place ? Avons-nous été frileux, arrogants, opportunistes, dépassés par l'enjeu ou coupés des besoins de l'ensemble de nos concitoyens comme l'a été la majorité radicale-libérale de la législature précédente?

Ma fierté, en tant que Président du Parti socialiste veveysan, c'est de pouvoir dire à toutes les Veveysannes et à tous les Veveysans que nos édiles ont travaillé dur pour la ville que nous aimons. Je ne ferai pas ici l'énumération des projets aboutis ou en voie de réalisation tant ils sont nombreux mais vous invite à vous reporter en pages 6 et 7 où notre syndic liste – sur deux pages ! – les seuls projets liés à l'urbanisme et aux constructions.

Aujourd'hui 4 septembre, je veux juste me focaliser sur un acte politique qui exprime toute l'intelligence, toute la détermination et aussi toute la cohérence que nos élus socialistes ont imprimées à l'action de l'exécutif. Je veux parler de l'achat du bâtiment de l'ex-EPA, dont les locaux sont le lieu de l'événement culturel de l'année à Vevey, le Festival «Images».

Une ville peut acheter «son» château en vue d'un projet de prestige en prenant le risque de voir s'ouvrir un gouffre financier, ou acquérir un immeuble quelconque dont l'affectation au service de l'économie veveysanne ou de la population garantit un retour sur investissement. Après l'achat d'un premier bâtiment aux Bosquets, la municipalité a porté son choix sur un autre immeuble dans l'Est de Vevey, le bâtiment de l'ex-EPA. La ville devient ainsi propriétaire de deux biens commerciaux ouverts à une grande diversité d'affectations dans deux quartiers stratégiquement très importants. Beau travail !!!

Le logement est aujourd'hui – avec le chômage - une préoccupation pour nombre d'entre-nous. Lionel Girardin fait le point sur la situation du logement à Vevey en pages 4 et 5. Les socialistes se sont toujours impliqués fortement dans ces domaines et vous recommandent de voter NON le 26 septembre à la 4ème révision de la loi sur l'assurance chômage et à la modification des dispositions sur le droit de bail

**E. G.**

## Recommandations de vote du Parti Socialiste Veveysan

### → Votation fédérale du 26 septembre 2010

- **4ème révision de la Loi sur l'assurance chômage**
  Les mesures proposées touchent des catégories de chômeurs fragiles et seront coûteuses pour les cantons et les communes **NON**

### → Votations cantonales du 26 septembre 2010

- **La modification des dispositions sur le droit du bail**
  Parce que nous considérons que les procédures de recours doivent demeurer gratuites **NON**

- **La modification de la Constitution vaudoise concernant le mandat des élus lors des fusions de communes**
  C'est une disposition technique qui facilite la transition lors de la création d'une nouvelle commune **OUI**

Votation fédérale du 26 septembre

# NON au démantèlement de l'assurance chômage

**Annick VUARNOZ**
Formatrice d'adultes
Conseillère communale

Depuis quelques semaines, la droite et les milieux économiques se mobilisent pour nous inciter à accepter une 4e révision de la loi sur l'assurance chômage. Outre l'augmentation des cotisations salariales, cette révision prévoit une diminution importante des prestations.

Travaillant depuis 10 ans dans le domaine de la réinsertion professionnelle, en contact quotidien avec des chômeurs, je me suis demandé, concrètement, quelles seraient les conséquences d'une telle modification sur les principaux intéressés, les demandeurs d'emploi. Je me suis préoccupée, en particulier, de ceux qui rencontrent le plus de difficultés pour retrouver un emploi: les travailleurs peu formés, ceux qui manquent d'expérience, les plus de 55 ans ou ceux qui ont dû interrompre leur activité professionnelle pour diverses raisons (éducation des enfants, maladies, etc.).

Bloc-Notes veveysan

**fondé en 1967**

**Editeur responsable:**
Eric Gavin

**Rédacteur:**
Laurent Ballif

**Réalisation graphique:**
Madeleine Morvan

**Impression:**
Rapide Offset Service,
Ecublens

**Paraît 3-4 x par année**

**Ont participé à ce numéro:**
Laurent Ballif
Eric Gavin
Lionel Girardin
Yvan Schneider
Annick Vuarnoz

**Abonnement: 15 francs**

**Abonnement de soutien:**
**ce que vous pouvez.**
**CCP: 18 - 6390 -3**

Force est de constater que ces personnes, déjà dans une situation incertaine, seront durement touchées si la révision est acceptée cet automne.

Une réduction massive des prestations touchera **les jeunes**, qui en raison de leur manque d'expérience peinent souvent à trouver un emploi rapidement. Exemple de Julien:

> A 26 ans, Julien vient de terminer son master en géographie à l'Uni de Lausanne. Sans expérience et avec une formation généraliste et théorique, il a besoin d'acquérir de la pratique lors de stages, de préciser son projet professionnel et de développer son réseau afin de se faire connaître des employeurs. N'ayant pas cotisé à l'assurance chômage puisqu'il était étudiant, Julien peut bénéficier actuellement de 12 mois maximum d'indemnités chômage et doit subir un délai d'attente de 5 jours avant de pouvoir toucher ces prestations. Avec la révision de la loi, il ne pourra bénéficier que de 4 mois d'indemnités maximum et devra attendre 120 jours (6 mois) avant de pouvoir le faire. De plus, si la révision de la loi est acceptée, il se verra obligé d'accepter n'importe quel travail, même si celui-ci n'a aucun lien avec la profession pour laquelle il s'est formé.

**Les femmes** qui doivent reprendre une activité professionnelle après une séparation subiront, elles aussi, d'importantes réductions de prestations, tout comme les personnes ayant dû cesser leur activité professionnelle en raison d'une longue maladie. Exemple de Carole:

> Carole a 45 ans. Employée de commerce, ces 15 dernières années, elle s'est consacrée à l'éducation de ses enfants. Séparée de son mari, elle doit recommencer à travailler pour des raisons financières. Les exigences du marché du travail ont considérablement évolué en 15 ans, des compétences nouvelles doivent être acquises avant de pouvoir retrouver un emploi. Carole bénéficie actuellement de 12 mois maximum d'indemnités chômage. Avec la révision de la loi, elle n'aura droit qu'à 4 mois d'indemnités.

Enfin, **les travailleurs de plus de 55 ans**, qui rencontrent déjà le plus de difficulté pour se réinsérer, seront aussi victimes d'importantes diminutions de prestations avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'assurance chômage. Exemple de Gérard:

> Gérard a 58 ans et plus de 30 ans d'expérience dans le service en restauration. Depuis 10 ans, il rencontre des difficultés à trouver un poste fixe de durée indéterminée et a dû faire face à plusieurs périodes de chômage. Après la faillite du restaurant dans lequel il était employé ces 12 derniers mois, Gérard s'est inscrit au chômage et peut obtenir 520 indemnités maximum (2 ans). Avec la 4e révision de la loi sur l'assurance chômage, il n'aura droit qu'à 12 mois d'indemnités.

Retrouver un emploi demande du temps. Etre au chômage peut nous arriver à tous et, selon notre expérience, notre formation, notre âge, le domaine dans lequel nous travaillons ou la situation économique, nous aurons davantage de difficulté à retrouver un travail, indépendamment de notre bonne volonté et de notre motivation.

Ce sont les personnes déjà fragilisées sur le marché du travail qui vont faire les frais de cette révision de la loi sur l'assurance chômage et cela, nous ne pouvons pas l'accepter ! Cela équivaut à un transfert de charges sur les cantons et les communes en augmentant le nombre d'individus qui doivent avoir recours à l'aide sociale, faute d'indemnités chômage suffisantes.

Au printemps dernier, nous avons été 140 000, mobilisés par les partis de gauche et les syndicats, à signer un référendum contre le démantèlement de l'assurance chômage. Nous ne sommes pas dupes !

Le 26 septembre, votons massivement NON à la révision de l'assurance chômage !

**A. V.**

Le PS Veveysan fait son bilan

# Le logement: un enjeu majeur

**Lionel GIRARDIN**
**Municipal Sécurité / Affaires sociales et familiales**

La taille de la commune de Vevey ne permet pas une extension des zones à bâtir à disposition du logement et/ou des activités économiques. Avec cette limitation, il est évident que les autorités communales doivent développer une vision, une stratégie cohérente permettant de conserver, de favoriser la mixité de l'offre du bâti. Il convient dès lors d'explorer les différents éléments afin de dessiner les contours d'une politique du logement.

## La mixité

La politique des années soixante, qui consistait à créer des zones distinctes en fonction du type des constructions et de l'usage prévu, est aujourd'hui terminée. En effet, les conséquences de cette manière de procéder sont encore de nos jours présentes dans de nombreuses villes. La connotation négative des quartiers est l'un des pires effets ressentis et il est nécessaire de mettre en œuvre leur réhabilitation.

Il convient donc de permettre l'évolution de la Cité favorisant la mixité sociale et économique. Une répartition entre logement, activités socio-économiques et commerciales doit donc être mise en place. A Vevey, deux projets ont été mis sur pied à Gilamont et à Général-Guisan afin, entre autres, de valoriser leur image. Ces démarches ont pour objectifs d'améliorer la qualité de vie des habitants, de permettre la réhabilitation des immeubles vétustes et d'accueillir de nouveaux habitants.

En finalité, la mixité sociale mais aussi économique et commerciale au sein d'un quartier favorise le sentiment d'appartenance, améliore l'appréciation du niveau sécuritaire et évite les effets de «ghettoïsation». Ainsi lors de ses contacts avec les promoteurs et les propriétaires, la commune de Vevey met tout en œuvre afin de favoriser cette mixité.

## La valeur des logements

La grande difficulté pour le maintien de la mixité sociale est de pou-

# Le PS Veveysan fait son bilan

voir garantir une valeur, respectivement le prix, du m2 de logement à un niveau correspondant aux possibilités économiques de toutes les classes sociales. Il est dès lors de la responsabilité de la commune de tout faire, dans la mesure de ses moyens et de ses compétences, afin de préserver un parc immobilier cohérent. Ce dernier devant permettre de conserver le tissu d'un quartier tout en favorisant la venue de nouveaux habitants.

## Les outils

La commune possède de nombreux outils législatifs et règlementaires qui lui permettent de mener une politique active dans le domaine du logement.

Les logements subventionnées; ils offrent de manière durable une solution aux personnes à faible revenu et dont la situation ne devrait pas s'améliorer dans un délai bref.

L'aide individuelle au logement; elle permet de soutenir de manière temporaire les familles en proie à des difficultés financières momentanées. Ce soutien permet de conserver les familles dans leur logement et évite ainsi la création excessive de logements subventionnés pour des situations de courte durée.

Les textes législatifs ; ils permettent à la municipalité, qui mène dans ce domaine une action stricte, de limiter, d'interdire la transformation d'appartements en locaux commerciaux. Mais aussi d'éviter lors des rénovations que l'impact des travaux soit entièrement répercuté sur le loyer des locataires.

Les coopératives de logements ; ces dernières permettent la création de logements subventionnés que la Commune soutien fortement. Une autre forme de coopérative est en train de voir le jour. Il s'agit de collectifs de locataires qui mettent leurs forces en commun afin d'acquérir un bâtiment puis de le gérer. La commune s'implique et soutien toutes les démarches ou initiatives allant dans ce sens.

**L. G.**

# Votations cantonales

## Droit du bail

La droite du Grand Conseil est revenue à la charge pour tenter de supprimer la gratuité du Tribunal des Baux. Elle espère ainsi diminuer la combativité des locataires qui contestent les abus des propriétaires et des gérants. En pleine situation de pénurie grave, alors que le pourcentage de logements vacants est quasi-nul, cette manœuvre risque de rendre encore plus précaire la situation des locataires.

Le Parti socialiste a soutenu franchement l'Asloca pour lancer le référendum contre cette modification de la loi concernant le droit du bail. La récolte des signatures a été couronnée de succès et nous pouvons vous dire: continuez le combat, portez le coup final à cette filouterie. En votant NON, vous confirmez que les locataires vaudois n'entendent pas se laisser mener par le bout du nez.

## Durée du mandat des élus

L'augmentation du nombre de fusions de communes fait que les procédures prennent parfois du retard. La Constitution prévoit que le mandat des élus à la Municipalité ou au Conseil communal prend fin le 30 juin 2011. Or, certaines nouvelles communes fusionnées ne seront effectives qu'au 1er janvier 2012. La modification permet donc de poursuivre avec les mêmes élus jusqu'à l'arrivée de la nouvelle commune. On ne peut que voter OUI à cette modification qui permet de simplifier la procédure dans les quelques communes concernées.

Actualité veveysanne

# Projets qui avancent ou qui attendent...

**Laurent BALLIF**
Syndic de Vevey

**La rédaction du nouveau Programme électoral 2011-2016 est l'occasion de faire un bilan détaillé de notre action durant ces 4 premières années de la législature, et d'ouvrir de nouvelles pistes. En attendant cette publication détaillée, il est intéressant de se pencher sur un domaine qui constitue le décor de notre vie quotidienne: l'urbanisme et les constructions.**
**Pour simplifier, je vais regrouper les projets en trois catégories: ce qui est fait ou en cours d'achèvement; ce qui est en préparation selon une procédure connue; ce qui est bloqué pour une raison ou une autre.**

## Ce qui est bouclé...

**Rivage:**
Le Château de l'Aile a été vendu et il est en cours de rénovation. Le concours pour le réaménagement du Jardin du Rivage est achevé et les Galeries du Rivage ont déjà été rénovées. Par contre, le projet de parking souterrain à la Place du Marché a été refusé par le Conseil communal et n'est plus au plan des investissements de la ville.

**Eglises:**
L'Eglise Notre-Dame subit une réfection complète en plusieurs étapes, qui sera prochainement achevée. L'église de Gilamont (statique et étanchéité) est sur le point d'être consolidée et étanchéifiée, alors que l'église évangélique allemande a été rénovée avec le soutien des pouvoirs publics.

**Ecoles:**
Les écoles font l'objet d'un entretien régulier et de travaux lourds: désamiantage et réfection du Collège des Crosets, réfection des façades et des fenêtres du collège de la Veveyse, réfection de la statique et des salles du collège de Plan, travaux lourds d'étanchéification pour la salle de gymnastique de Subriez, construction d'un préau couvert au collège du Clos.

**Garderies:**
Des garderies ont été créées ou étendues dans des immeubles nouveaux ou rénovés: garderie des Ateliers aux Moulins de la Veveyse, garderie des Petits Pois à la Place de l'Oriental, Unité d'accueil pour écoliers à la petite école de Crédeiles, extension de la Pomme d'Or avec repas à la ludothèque, extension et restructuration des Marionnettes.

**Logement:**
Les Tours de Gilamont sont en cours de rénovation, avec le plus des fresques et le maintien de loyers bas. Le nouveau bâtiment de Subriez A a permis la mise sur le marché d'une quarantaine d'appartements subventionnés, et une quinzaine d'autres à la rue des Marronniers. Et deux bâtiments de la Valsainte ont été mis en droit de superficie pour la coopérative d'habitation, qui les a rénovés et reconstruits entièrement.

**Projets privés:**
Les ex-ACMV se transforment en un éco-quartier polyvalent, bien relié au reste de la ville. Dans le même quartier, le Café Bel-Air a pu être sauvé de la démolition et est en cours de rénovation, avec maintien d'un établissement public. Quant à l'AI, la ville lui a vendu une parcelle qui lui a permis d'étendre son bâtiment à l'avenue Général-Guisan, assurant de nombreuses places de travail.

**Musées:**
Les travaux lourds de restructuration et réfection du Musée Jenisch viennent de démarrer, alors que la restructuration et le réaménagement du Musée suisse de l'appareil photographique se fait au fil des ans sans fermeture de l'institution.

**Sport:**
Copet a connu une première réfection complète des gradins et des vestiaires principaux, avec construction d'un nouveau bâtiment de service. Le terrain de Copet I est en cours de réfection avec la pose d'un gazon révolutionnaire et la démolition des vieux gradins côté Veveyse. Toujours pour le football, un terrain synthétique et des vestiaires ont été construits à La Veyre. Dans la même zone sportive, la ville a cautionné la construction sur sa

# Votations du 7 mars

propriété de nouveaux courts couverts de tennis à St-Légier et d'une salle de badminton. Quant à la place de sports de Pra, très fréquentée, elle a été réhabilitée.

**Equipement:**
L'équipement de la ville se poursuit, avec la continuation de la mise en séparatif des égouts dans toute la ville, alors que l'éclairage public est mis à niveau des technologies modernes dans plusieurs quartiers. L'ancienne prison a été reconvertie en Maison des associations et accueille aussi des artisans et artistes professionnels et amateurs. Les serres de la ville sont en chantier pour accueillir une nouvelle halle de culture moderne et fonctionnelle.

**Circulation:**
L'espace public a été repensé à l'occasion de l'extension du Centre Saint-Antoine et de la construction du Centre Migros Midi-Cuendet, avec l'élargissement du trottoir et la restructuration de la rue. La même chose a été possible avec la construction de l'immeuble à l'angle Madeleine-Torrent. En matière de circulation, le rond-point de Pra a été aménagé avec une décoration originale et un parking extérieur est maintenant disponible à l'av. de Blonay pour les entreprises ayant un plan de mobilité. La Place Robin a subi un léger lifting de surface, en attendant d'autres équipements à y installer.

**Economie:**
Un bâtiment a été acheté aux Bosquets et a pu accueillir, après travaux, à la fois des entreprises technologiques et des espaces sport et culture (sports de combat, danse, bureaux Musée Jenisch). Cela a permis de libérer de l'espace au SwissMedia Center, qui accueille maintenant un centre polyvalent de médias en plus des entreprises de pointe du multimédia. L'aménagement des combles de la Cour-au-Chantre a permis de créer des places de travail en louant les bureaux à l'Etat de Vaud, tout comme l'achat de l'ex-EPA doit permettre de faire revivre ce bâtiment en y aménageant des bureaux communaux et privés ainsi que des surfaces commerciales. La démolition des Temps Modernes permettra également la création d'un espace hôteliers et d'un centre commercial, alors que l'auberge Riviera Lodge dispose maintenant d'une terrasse construite par la commune sur sa propriété de la rue Louis-Meyer.

## Ce qui est dans les tuyaux...

**Rivage:**
Le plan de quartier (PPA) Rivage est actuellement à l'étude auprès de l'Etat de Vaud et sera ensuite mis à l'enquête puis soumis au Conseil communal pour adoption. Après viendra le projet de démolition-reconstruction du restaurant du Rivage. La rénovation de la Salle del Castillo est en retard, mais elle était conditionnée par l'aboutissement du concours Rivage et l'adoption du PPA. Le crédit de construction devrait être adopté début 2011.

**Circulation:**
Le Plan de Mobilité et d'Urbanisme (PMU) est en cours d'achèvement et sera publié avant la fin de 2010. Un de ses premiers effets devrait être le déblocage de la Place du Marché, qu'il est prévu d'aménager en surface de manière simple, avec une nouvelle répartition des occupations. En outre, les études sont bien avancées pour la construction d'un parking-silo à Vevey Est, en principe avec un partenaire privé.

**Bâtiments communaux:**
La transformation de l'ex-EPA a nécessité une concertation importante avec des partenaires, mais la demande de crédit de construction devrait intervenir dans le 1er trimestre 2011. En ce qui concerne le Théâtre de l'Oriental, le concours a rendu son verdict et le crédit de construction pour réaliser le projet vainqueur sera demandé au Conseil ces prochaines semaines. Quant à l'Observatoire et à sa coupole endommagée, il devrait être réparé de manière plus importante en 2011, après des travaux urgents effectués récemment.

**Zone du port:**
La vente récente de la parcelle du pêcheur près du port va permettre la construction d'un immeuble d'habitation pour quelques familles. Précédemment, la vente d'une petite parcelle près du port était destinée à la construction d'un immeuble commercial important. Au port même, la construction du club-house va débuter après un arrangement avec les opposants, ce qui permettra aussi la réfection du local du Vétéran.

**Urbanisme:**
Adoption du PPA pour l'ancienne gare de marchandises et construction des immeubles prévus.

**Garderies:**
L'achat de locaux dans la Perle d'Azur (av. Nestlé) a été accepté par le Conseil pour l'aménagement d'une nouvelle garderie. La création de celle-ci sera entreprise lorsque les démarches légales (mise à l'enquête) seront achevées. Quant à la garderie des Cèdres, elle sera étendue grâce à des locaux dans l'immeuble voisin pour accueillir les écoliers.

## Ce qui est en rade...

- La vente par la commune de la parcelle à l'entrée ouest de Vevey, au bout de l'av. Gén.-Guisan, et la création d'un PPA pour la construction à cet endroit d'un immeuble accueillant en tout cas un hôtel et une garderie.
- La construction du futur hôtel et du centre commercial prévu sur la parcelle privée des Temps Modernes.
- La valorisation de la Halle Inox, où les intérêts contradictions se heurtent à des nécessités de rentabilité, ce qui met à mal les projets d'utilisation publique d'un espace polyvalent.
- Le double concours pour le réaménagement de la gare et la liaison avec les Bosquets a perdu beaucoup de temps pour l'élaboration du cahier des charges. Même si le mandat a été attribué, les premiers signes concrets ne seront pas visibles avant plusieurs années.
- Le déménagement du centre horticole à La Veyre et la mise à disposition des terrains du Major-Davel pour un projet immobilier.
- L'extension du local du club de plongée à Vevey-Corseaux-Plage.

**Laurent Ballif, Syndic**

Le Parti Socialiste Veveysan

# Bienvenue chez vous...!

Mieux connaître sa commune et son fonctionnement, faire des propositions constructives pour son développement, s'engager ensemble pour la défense des valeurs de justice et de solidarité.

La possibilité de faire avancer les choses vous est offerte ! Pour cela, engagez-vous au PS veveysan et présentez-vous sur la liste du PS aux élections communales de 2011.

Etre conseillère ou conseiller communal, c'est participer à 12 séances par année. C'est également des réunions de préparation pour approfondir les sujets abordés et la possibilité de s'engager davantage dans des commissions ou des groupes de travail thématiques, selon vos disponibilités ou vos intérêts.

C'est se prononcer sur des sujets communaux concrets, par exemple dans les domaines de l'accueil de la petite enfance, du logement, des transports, du social. C'est aussi prendre position sur des projets de construction, de rénovations de bâtiments, de développement urbain ou de circulation.

Le parti socialiste défend une réelle qualité de vie au service de tous. Chacun doit savoir et sentir qu'il a son mot à dire. La diversité de nos membres est essentielle ! Quels que soient votre sexe, votre âge, votre activité professionnelle ou votre origine, vous êtes les bienvenus.

Nous nous réjouissons de vous accueillir ! Faites le premier pas, vous ne le regretterez pas !

Le Parti socialiste est le principal groupe du Conseil communal de Vevey, avec **30** sièges sur 100. Il compte en outre **3** membres de la Municipalité sur 5. Cela nous permet de mettre en œuvre les idées que nous défendons, à savoir:

- Grande qualité des services publics offerts à la population
- Variété des prestations en matière d'accueil de la petite enfance et de formation
- Equilibre du tissu économique entre commerce, administration, industrie et artisanat
- Qualité de la vie avec pacification de la circulation urbaine et zones préservées
- Paix sociale entre les différentes composantes de la population, grâce à des aides pour les plus faibles, à l'intégration active des étrangers et à la présence de nombreuses associations participatives
- Richesse et variété de la vie culturelle et activités de loisirs pour les habitants de tous âges
- Gestion raisonnable des biens publics, des ressources de la ville et de ses contribuables
- Forte implication dans les projets d'intégration régionale, Agglomération et Fusion

**Parti socialiste veveysan – Case postale 855 – 1800 Vevey 1**
**Le président: Eric Gavin – 021/922 54 30 – er.mo.gavin@bluewin.ch – Notre site: www.ps-veveysan.ch**

**Bienvenue donc, et ne laissez pas les autres décider pour vous !**

## N'HÉSITEZ PLUS !

**Nous avons besoin de vous ! Venez nous rejoindre.**

Nom / prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Tél. : _____

E-mail: _____

Parti Socialiste Veveysan, Case postale 855, 1800 Vevey 1
**Un entretien ? téléphonez au 021 922 54 30**
**E-mail: egavin@ps-veveysan.ch**

IMPRIMERIE
ROS
Rapide Offset Service SA
Chemin de la Forêt14 1024 ECUBLENS
Tél. 021 636 36 10 • Fax 021 636 36 11
e-mail: bbircher@worldcom.ch
votre imprimeur